

PROCEDURE D'ADMISSION AU CUEFEE DES CANDIDATS REFUGIES ET DEMANDEURS D'ASILE RENTREE 2024-2025

Les candidats réfugiés et demandeurs d'asile sont soumis à la même procédure que tous les autres étudiants pour le dépôt de leur candidature.

Conformément aux engagements de l'université pour l'accueil des demandeurs d'asile et réfugiés, les candidats à une formation linguistique au CUEFEE auront la possibilité de demander une exonération des droits d'inscription. Les demandes d'exonération seront possibles uniquement pour les candidats au semestre 1 ou à l'année complète dont le dossier a été reçu dans les délais fixés :

1. Ils devront faire la demande en complétant le dossier de candidature en ligne et en fournissant les justificatifs demandés (justificatifs de demande d'asile ou réfugié) dans les délais indiqués sur le dossier. Ces justificatifs seront à joindre au dossier de candidature directement ;
2. Une commission d'exonération spécifique sera réunie en juillet pour statuer sur les demandes reçues (sur avis de la commission pédagogique du CUEFEE qui vérifiera le respect des conditions spécifiques d'accès aux formations pour ces publics) ;
3. Les étudiants seront informés de la décision de l'université suite à cette commission par envoi d'un courrier électronique.

CONDITIONS D'ACCÈS À L'EXONÉRATION

Toute demande d'exonération est recevable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Justifier du statut administratif donnant droit à exonération (récépissé de la préfecture ou titre de séjour avec mention « réfugié », « demande d'asile », « protection subsidiaire » ou « protection temporaire ».)
Attention : le statut « réfugié », « demandeur d'asile », ou de « protection temporaire » devra être valide jusqu'au jour de l'inscription administrative ;
NB : pour les candidats ayant le statut « protection subsidiaire », un acte de naissance daté de moins de 3 mois sera nécessaire :
<https://www.ofpra.gouv.fr/demarches-en-ligne-bpi/acte-de-naissance>
- Avoir un projet d'insertion universitaire à l'université de Tours que les candidats motiveront lors d'un entretien ;

- Justifier d'un niveau de compétence en Français supérieur à A2, un test de niveau obligatoire sera effectué au CUEFEE au mois de juin ;
- Avis favorable du jury DUEF en cas de demande de réinscription.

Je joins obligatoirement les justificatifs suivants à ma demande :

- Le justificatif du statut administratif donnant droit à exonération ;
- Un acte de naissance daté de moins de 3 mois pour les candidats sous « protection subsidiaire ».

Je note que le nombre de candidats exonérés est limité à 10% des effectifs du CUEFEE.

CALENDRIER DE LA DEMANDE D'EXONÉRATION

Janvier à Avril	Dépôt du dossier de candidature avec les pièces justificatives du statut en cours de validité.
Début Juin	Convocation au test de français obligatoire (niveau minimum requis pour la suite de la procédure : A2 acquis)
Fin Juin <i>(si le niveau A2 acquis est validé au test)</i>	Entretien pour motiver son projet universitaire (avec une assistante sociale et un représentant de l'université)
Début Juillet	Etude des dossiers à la Commission d'Exonération
Mi-Juillet	Réponses aux candidats par email

Note à propos du niveau de français

Les candidats qui n'obtiennent pas le niveau minimum requis au test de français effectué par le CUEFEE ne pourront pas poursuivre la demande d'exonération de leurs frais d'inscription.

Néanmoins, ils sont tout de même **autorisés à s'inscrire au CUEFEE** s'ils trouvent d'autres moyens de financement (organisations, associations ou autres).

Quelques pistes :

Financement via Pôle Emploi, [Entraide Universitaire Française](#), financement de la Région Centre Val de Loire, de la Mairie de Tours...